

CC/AB

Affiché le 20 avril 2021
Retiré le 11 mai 2021

Séance du Conseil Municipal du 19 avril 2021 Compte rendu
--

Nombre de conseillers municipaux élus : 33, en fonction : 33
Présents : 30
Représenté(s) par pouvoir(s) 3
Absent(s) 0
Excusé(s) 3

Article 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 mars 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 29 mars 2021.

Unanimité

Article 2. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Désigne Madame Béatrice GRETH, Adjoint au Maire, en qualité de secrétaire de cette séance.

Unanimité

Article 3. Convention avec la Société JC Decaux France - Choix de la prestation 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de retenir, pour l'année 2021, la prestation n°2, à savoir la redevance annuelle de 12.538 € pour l'exploitation de tous les mobiliers publicitaires.

Unanimité

Article 4. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide d'approuver la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal conformément à la proposition ci-dessus,

Adopte la version modifiée ci-annexée.

Unanimité

Article 5. Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Mulhouse Alsace Agglomération : Débat sur les orientations générales du projet de règlement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations générales du projet de RLPi.

Unanimité

Article 6. Signature d'une convention de reprise financière d'un compte épargne temps (CET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

Les crédits correspondants seront inscrits sur le budget en cours.

Unanimité

Article 7. Contrat de ville : Première partie du programme d'actions 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le contenu et le financement des actions telles qu'elles sont décrites dans la présente,

Autorise le versement des subventions correspondantes :

Au bénéfice de l'association du Centre Social et Socio-Culturel d'Illzach :

- Sport et santé :	6 700 €
- Inclusion numérique :	9 400 €
- La vie collégienne :	6 000 €
- Pères et Repères : des habitants engagés pour le territoire :	2 500 €
- Animation des quartiers :	5 600 €
- Conseil citoyen d'Illzach 2021 :	2 140 €
- Éveil et lecture : la poésie des masques :	7 400 €
- Atelier sociolinguistique pour l'intégration à la République Française :	9 160 €
- Animation pour les séniors :	5 000 €
- Pass'sport Illzach 3 :	14 200 €
- Jardin partagé au cœur des Jonquilles :	1 880 €
- Génération égalité 2021 :	9 570 €
- Cité Anim' :	8 000 €
- Concours de sensibilisation aux conséquences de la violence :	290€
- Passerelles culturelles 2021 :	3 325 €
- Ville, Vie, Vacances, février 2021	3 290 €

Total de la subvention à verser : 94 455 €

Au bénéfice de l'association OPPELIA :

- Action de lutte contre les inégalités d'accès aux droits et aux soins : **4000€**

Au bénéfice de l'association REAGIR :

- Orientéo : **5690€**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir aux conventions passées en date du 21 décembre 2020 avec l'Association Réagir ainsi qu'avec l'association du Centre Social et Socio-Culturel d'Illzach, dont un exemplaire restera joint à la présente.

Unanimité

Article 8. Enquête publique pour le déclassement du domaine public routier communal de deux parkings

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Autorise Monsieur le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du Code de la voirie routière et du Code des relations entre le public et l'administration.

Précise que le Conseil Municipal devra se prononcer sur le déclassement définitif du domaine public communal à l'issue de l'enquête publique.

Indique que la dépense résultant de l'organisation de l'enquête publique sera prise en charge par la commune.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint Délégué aux Affaires Foncières et Domaniales aux fins d'instruire ce dossier et de représenter la Ville d'Illzach dans l'ensemble des démarches y afférent.

Unanimité

Article 9. Participation de la Ville au contrat de Syndic de copropriété de la résidence « Les Remparts » sise 2 rue de Mulhouse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Prend acte de ce que la société SCHOEPF-DESAULLES a été retenue par les copropriétaires de la résidence « Les Remparts » pour exercer la fonction de syndic de ladite copropriété.

Les prestations liées au mandat de syndic sont détaillées dans la proposition de contrat annexée à la présente délibération.

Désigne Madame Monique LIERMANN, 1^{ère} Adjointe au Maire en qualité de représentante de la Ville au sein de la copropriété, qui pourra à ce titre signer pour le compte de la Ville tout acte relatif à la gestion de la copropriété.

Prend acte de ce que la Ville d'Illzach s'acquittera des appels de fonds réalisés par le syndic pour le paiement des charges de copropriété (appels de fonds périodiques sur la base d'un budget prévisionnel et régularisation des comptes en fin d'exercice comptable).

Unanimité

Article 10. Raccordement de trois bâtiments communaux sis rue des Jonquilles au nouveau réseau de chaleur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de faire procéder au raccordement au réseau de chaleur des écoles maternelle et élémentaire des Jonquilles de même que le gymnase des Jonquilles,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les contrats de raccordement correspondants et tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Article 11. Installation d'une chaufferie et d'une centrale de traitement d'air à l'Espace 110 - Lancement de la consultation au titre des marchés de travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le programme de l'opération,

Décide que les travaux seront attribués selon une procédure adaptée et prévoit les crédits nécessaires à la consultation,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à engager l'ensemble des démarches et des procédures liées à l'opération et à signer les marchés et toutes pièces réglementaires ou tous documents contractuels nécessaires à la conclusion des marchés considérés,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toute subvention pour la réalisation du programme.

Unanimité

Article 12. Maintenance et exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux - Appel d'offres ouvert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve les éléments constitutifs du dossier de consultation des entreprises, mentionnés ci-dessus (procédure, durée du marché, etc....),

Décide que les prestations seront attribuées selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et prévoit les crédits nécessaires à la consultation,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à engager l'ensemble des démarches et des procédures liées aux prestations et à signer le marché et toutes pièces réglementaires ou tous documents contractuels nécessaires à la conclusion du marché.

Unanimité

Article 13. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la proposition de la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la Ville applicable pour trois années scolaires à partir de la rentrée 2021/2022.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à soumettre cette nouvelle organisation au Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), seul habilité à autoriser les nouveaux horaires, et ce comme suit :

- 8h00-11h30 et 13h30-16h00
- 8h15-11h45 et 13h45-16h15 (école maternelle Robert Desnos)

Unanimité

 Le Maire,

Jean-Luc SCHILDKNECHT